

Image not found or type unknown



Logement à titre gratuit et demande de paiement

Par **Aupaysdeselfes**, le **05/01/2011 à 13:45**

Bonjour, rn rn Mon ami a bénéficié d'un logement à titre gratuit de 2003 à 2005, on ne lui demandait aucun loyer, il a été dit verbalement qu'en échange il aiderait à refaire autres appartements. Le propriétaire lui demande aujourd'hui la somme des loyers pour ces années-là et de plus pour l'année 2006, alors qu'il n'habitait plus ce logement. rn Quel recours avons-nous aujourd'hui ?

Par **mimi493**, le **05/01/2011 à 14:19**

Les loyers se prescrivent en 5 ans. rn Il a des preuves de ne plus habiter là en 2006 ?